

Arrêté n°2022-960-A

Le présent arrêté sera publié sur le site Internet de la Ville de Montbrison à compter du 20/07/2022.

Demande déposée le 23/05/2022	
Par :	Madame MOULIN Vanessa, Monsieur BOURLEYCHON Jean-Jacques
Demeurant à :	40 CHEMIN DES GRANDS GARRETS 42600 MONTBRISON
Sur un terrain sis à :	40 CHEMIN DES GRANDS GARRETS 42600 MONTBRISON 147 BC 666, 147 BC 679
Nature des Travaux :	Piscine

N° DP 042 147 22 M0142

Le Maire,

Vu la déclaration préalable déposée le 23/05/2022 par Madame MOULIN Vanessa et Monsieur BOURLEYCHON Jean-Jacques,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 12 juillet 2013, modifié le 24 mai 2016, mis à jour le 21 octobre 2016, modifié le 26 septembre 2017 et le 10 juillet 2018, mis à jour le 07 novembre 2019,

Zone : UDz

Vu la déclaration préalable N° DP 042 147 22 M0142 délivrée le 31/05/2022,

Vu la demande d'annulation formulée par voie dématérialisée sur la plateforme de dépôt d'autorisation d'urbanisme le 08/07/2022,

ARRETE

Article Unique : Est annulée la déclaration préalable susvisée à compter de la date du présent arrêté.

MONTBRISON, le 19 juillet 2022

Pour le Maire,
Pierre CONTRINO,
Adjoint Délégué,



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.

INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT - INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT

Le (ou les) demandeur peut contester la légalité de la décision dans les deux mois qui suivent la date de sa notification. A cet effet il peut saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux.